

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Délibération
n° 2020.07.155

**CA 2019 - Budget
Déchets ménagers:
affectation de
l'excédent de
fonctionnement**

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 juillet 2020**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Laurent BENETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Roland VEAUX, Martine PINVILLE à Raphaël MANZANAS, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT

Suppléant(s) :

Catherine BREARD par Laurent BENETEAU

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Martine PINVILLE, Fabrice VERGNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**DELIBERATION
N° 2020.07.155**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

CA 2019 - BUDGET DECHETS MENAGERS: AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire a par délibération n° 2020.02.005 du 13 février 2020 approuvé la reprise anticipée des résultats de 2019 au budget primitif de 2020.

Ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14, l'excédent de fonctionnement de 2019 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat est affecté librement soit en section d'investissement au titre d'une dotation complémentaire soit conservé en section de fonctionnement.

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les résultats par section

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2019	2 233 261,69 €
B/ Résultat antérieur reporté	4 804 906,68 €
C/ Résultat à affecter = A + B	7 038 168,37 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2019	797 463,92 €
E/ Résultat antérieur reporté	-772 425,28 €
F/ Résultat d'investissement = D + E	25 038,64 €
Restes à réaliser 2019 = RAR	-1 630 286,39 €
G/Besoin de financement = F + RAR	-1 605 247,75 €

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	25 038,64 €
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	1 605 247,75 €
Report de fonctionnement (002)	5 432 920,62 €

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de **7 038 168,37 €**.

Cette somme permet :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de **1 605 247,75 €**

Ce montant a été repris en recette au budget primitif 2020 **au compte 1068** : Réserves.

DE CONSERVER en section de fonctionnement la somme de **5 432 920,62 €**. Ce montant a été repris en recette de fonctionnement au budget primitif 2020 à l'**article 002** : Résultat de fonctionnement reporté

DE REPORTER en recette d'investissement la somme de **25 038,64 €**. Ce montant a été repris au budget primitif 2020 à l'**article 001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (4 ABSTENTIONS),
Corinne DUROUEIX ne prend pas part au vote
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juillet 2020	<u>Affiché le :</u> 27 juillet 2020